

Le SSFE 37 en chiffres

21

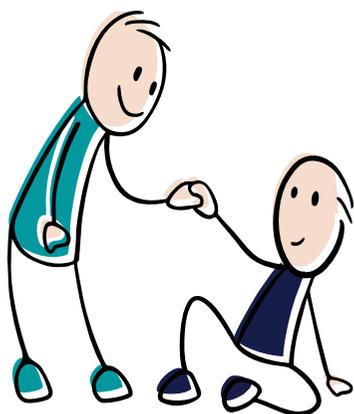
assistants de service social

qui interviennent dans
établissements du 2nd
degré

60

1

assistant de service social mis à
disposition de la Maison
Départementale des Personnes
Handicapées



Contact

**Conseillère technique
Responsable départementale**
Delphine SCHWARTZ

Conseillères techniques adjointes
Juliette SIMONDET
Anaïs SEBES

Secrétariat
Assunta ZOULA

**Direction des services
départementaux de l'Education
Nationale d'Indre et Loire**

Service social en faveur des élèves
25 rue de la Milletière
CS 97253
37072 TOURS cedex 2

02 47 60 77 78
ce.social37@ac-orleans-tours.fr

Retrouvez les coordonnées des assistants de service social sur
<https://www.ac-orleans-tours.fr/sante-securite-social-dans-l-indre-et-loire-122153>


**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

Service Social en Faveur des Elèves



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Pour qui ?

Le service social en faveur des élèves, service social spécialisé de l'Education nationale, concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Il s'adresse à l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements d'Indre et Loire. Les assistants sociaux interviennent dans les collèges et lycées publics.

14 collèges du département ne bénéficient pas d'une permanence régulière d'un assistant de service social. Ils composent le réseau d'appui coordonné par la conseillère technique adjointe.

Les conseillères techniques assurent l'appui technique pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Avec qui ?

Le SSFE travaille en lien avec :

- Les **membres de la communauté scolaire** : chefs d'établissements, conseillers principaux d'éducation, infirmiers, enseignants...

- Les **services académiques**: division de la vie de l'élève, service de l'école inclusive...

- Les **partenaires institutionnels**: Conseil Départemental, services de soins, services éducatifs, associations, Justice, services de Police et de Gendarmerie, mairies...

Comment ?

Les assistants de service social interviennent à la demande de l'élève, de la famille, de l'équipe de l'établissement et/ou d'un partenaire extérieur.

Ils rencontrent les personnes accompagnées par le biais d'entretiens ou de visites à domicile.

Ils participent aux instances de concertation interne et/ou externe pour repérer et accompagner les élèves en difficultés et pour proposer ensemble une aide adaptée.

Professionnels de la prévention, les assistants de service social impulsent et animent des interventions collectives.

Missions

Ref: circulaire de missions du SSFE du 22/03/2017



Soutien à la parentalité et à la fonction éducative

Amélioration du climat scolaire



Accès aux droits

Prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage



Education à la santé et à la citoyenneté

Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers



Protection de l'enfance et des mineurs en danger

Orientation et suivi des élèves



Formation des étudiants travailleurs sociaux